

Maison d'Accueil Spécialisée

Maison d'Accueil Spécialisée

"Le Domaine de Rachel"

"Le Domaine de Rachel"



Impasse du Cluse – 62910 EPERLECQUES
Tel : 03 21 11 18 10 / Fax : 03 21 12 84 32
E-mail : mas.eperlecques@udapei62.fr

BIENVENUE

Vous allez intégrer la Maison d'Accueil Spécialisée « Le Domaine de Rachel » d'Eperlecques qui va devenir votre nouveau lieu de vie.

C'est une réalisation de quatre Associations de Parents d'Enfants Inadaptés (Boulogne, Calais, Montreuil et Saint-Omer).

Elle est gérée par l'Union Départementale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés du Pas-de-Calais.

Une équipe de professionnels compétents et qualifiés vous accueillera, vous accompagnera tout au long de votre parcours de vie et vous apportera tous les soins nécessaires.

Le travail d'accompagnement et de soins s'appuie sur les valeurs associatives parentales, dans le respect de la personne handicapée et de ses droits.

Présentation de l'établissement

La Maison d'Accueil Spécialisée répond aux dispositions définies par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 et 2005-102 du 11 février 2005.

C'est un établissement médico-social géré par une Association de Parents d'Enfants Inadaptés.

Président : Monsieur E. CARLIER

Directrice Générale : Mme B. DORÉ

Directrice : Mme L. RYNGAERT

Il est administré par un Conseil d'Administration et un Comité de gestion.

La MAS est financée par l'Assurance Maladie, contrôlée par l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

Les résidents s'acquittent du forfait journalier hospitalier (20.00 € par jour)

L'équipe d'accompagnement est composée de :

- + Deux Chefs de service
- + Des Educateurs Spécialisés
- + Des Aides Médico Psychologiques
- + Des Aides Soignants
- + Une Assistante de service Social

L'équipe médicale et paramédicale est composée de :

- + Un médecin psychiatre
- + Deux médecins généralistes
- + Un médecin de médecine physique
- + Un psychologue
- + Des infirmières
- + Un ergothérapeute
- + Deux kinésithérapeutes

L'équipe administrative et d'entretien est composée de

- + Un technicien supérieur de gestion et d'une responsable en ressources humaines
- + Deux secrétaires polyvalentes
- + Des agents de services et des veilleurs de nuit
- + Des lingères
- + Le ménage et la restauration sont assurés par des sociétés de service extérieures

Pour intégrer l'établissement

Vous devez être en possession d'une orientation de la Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH indiquant : « Maison d'Accueil Spécialisée ») et le type d'accueil souhaitée (hébergement, accueil de jour, accueil temporaire).

Afin d'intégrer l'établissement il vous est demandé les pièces suivantes :

- **Sur le plan administratif :**

- ✓ Votre réponse au questionnaire de demande d'admission
- ✓ Votre notification CDAPH (en fonction du type d'accueil)
- ✓ Votre carte d'identité
- ✓ Votre carte d'invalidité
- ✓ Votre jugement de mesure de protection juridique s'il y a lieu
- ✓ Votre carte d'assuré social et attestation de sécurité sociale
- ✓ Votre carte de mutuelle
- ✓ Votre attestation de ressources CAF, IJ invalidité...
- ✓ La note socio-éducative de l'établissement précédent s'il y a lieu.
- ✓ Ect....

- **Sur le plan médical :**

- ✓ Votre carnet de santé et de vaccination
- ✓ Les prescriptions médicales en cours avec une ordonnance et une prescription d'un mois de traitement
- ✓ Tout document relatif à votre état de santé
- ✓ Une autorisation d'intervention en cas d'urgence, datée et signée de vous-même et/ou de votre représentant légal

Votre vie quotidienne à la MAS

L'établissement fonctionne toute l'année.

La plupart des résidents bénéficient d'une chambre particulière meublée, avec salle d'eau, WC, qu'ils peuvent agrémenter comme ils le désirent, dans le respect des règles de sécurité. L'établissement dispose également de 4 chambres pour 2 personnes.

54 places sont réservées à l'internat, dont 1 en accueil temporaire et 6 places sont réservées au semi internat. (Accueil modulable possible pour des adultes habitant dans un rayon de 25 km).

Une journée en semaine se déroule de la manière suivante pour les résidents accueillis en hébergement et en accueil temporaire :

- Le lever, le petit déjeuner et la toilette s'échelonnent de 7h30 à 10h30. Le reste de la matinée est consacré aux différents actes de la vie quotidienne (rangement du linge, tâches ménagères diverses) ou aux activités programmées.
- Le déjeuner est servi dans la salle de restauration ou sur les unités de vie de 11h45 à 13h30.
- Après un temps de détente, de nouvelles activités planifiées se déroulent jusqu'à 16h30, suivies d'une collation.
- Le reste de la journée se partage entre la préparation aux repas, la toilette et le repas du soir.
- Le coucher s'échelonne de 20h00 à 22h00 selon les besoins de chacun après une soirée TV éventuellement.
- A partir de 22h00, un veilleur et une infirmière assurent le service de nuit dans l'établissement.
- Par ailleurs, chaque jour, l'équipe paramédicale assure vos soins et votre rééducation.
- Un accueil spécifique est offert aux résidents en accueil de jour le matin. L'après-midi, ils participent aux ateliers proposés à l'ensemble des résidents.

Les retours en famille s'effectuent selon un calendrier prévisionnel établi avec le Chef de service. Les visites sont possibles en matinée ou l'après-midi après avoir prévenu par téléphone au moins une journée avant, afin de ne pas gêner le fonctionnement et d'assurer l'accueil des visiteurs.

Le projet de vie et de soins

Un projet de vie et de soins individualisé est établi pour chaque résident. Il vise :

- ✚ Au mieux-être et au meilleur épanouissement possible des personnes accueillies
- ✚ A l'intégration et l'ouverture sur la vie sociale et culturelle
- ✚ A la préservation et l'amélioration des capacités de chacun
- ✚ Au respect des droits de la personne
- ✚ A la prise en soin adaptée dans l'ensemble des actes de la vie quotidienne. La MAS se réfère aux valeurs d'humanité et de bienveillance

Du projet individuel découle les activités :

- ✓ Thérapeutique : Snoezelen, balnéo, esthétique, massage, relaxation
- ✓ De loisirs : musique, visites diverses, séjours variés, promenades
- ✓ A caractère « sportif » : randonnées, parcours moteurs, piscine
- ✓ De socialisation : sorties, courses, achats
- ✓ Ateliers divers de loisirs créatifs

Sur le plan médical, les soins sont dispensés sous l'autorité des médecins, par les infirmières qui assurent le suivi, la préparation des médicaments prescrits en lien avec l'affection des résidents.

Un médecin généraliste attaché à l'établissement établit les prescriptions concernant les problèmes de santé qui ne sont pas directement liés à la pathologie des résidents (grippe, angines,...)

Des conventions sont établies avec :

- L'HAD
- Le CHRO
-

Les rendez-vous sont assurés auprès de nombreux spécialistes, maison de santé, Cliniques...

Vos droits

Les données médicales sont sous la responsabilité des médecins de l'établissement.

- Vous pouvez, par l'intermédiaire d'un médecin que vous aurez désigné, exercer votre droit d'accès auprès des médecins référents de l'établissement.
- Vous-mêmes ou votre représentant légal pourrez vous adresser à ces médecins pour toute demande de renseignements ou d'informations médicales, par téléphone ou en prenant rendez vous.
- Les données concernant votre prise en charge figure dans un dossier protégé par le secret professionnel auquel sont astreints les personnels de l'établissement quelle que soit leur catégorie professionnelle.
- Vous avez accès, sur demande auprès de la direction, à toutes informations vous concernant.
- L'établissement a mis en place une politique de lutte contre la maltraitance. Une procédure existe pour toute situation relevée. Chaque personne témoin d'un acte de maltraitance se doit de le dénoncer au numéro vert : **3977**
- L'établissement s'est également doté d'un comité d'enquête. Ce comité sera saisi et aura à statuer sur toutes les situations de maltraitance qui pourraient survenir dans l'établissement.

Il est également possible de joindre :

- ✓ ALMA NORD
BP 61399
59015 LILLE cedex
Tel : 03 20 57 17 27
almanord@wanadoo.fr
- ✓ Le 3977 numéro national contre la MALTRAITANCE

L'argent de poche est géré, sous l'autorité du Directeur, par le Chef de Service Educatif en lien avec le référent de chaque résident. Il vous est conseillé de déposer vos objets de valeur dans le coffre-fort prévu à cet effet. Une fiche sera ouverte à votre nom sur laquelle seront enregistrés vos dépôts. Il vous sera possible de les retirer durant votre séjour. En aucun cas, l'Etablissement ne pourra être tenu responsable de perte ou de vols des objets non déposés.

En cas de non-respect de vos droits, vous pouvez contacter le Directeur de l'établissement ou la Présidente de l'Association.

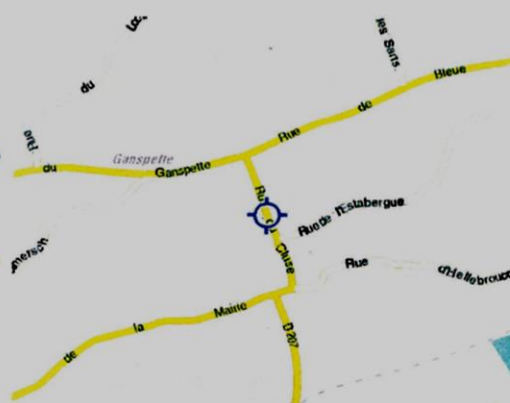
Par ailleurs, si vous le jugez nécessaire, vous pouvez gratuitement, vous ou votre représentant légal, faire appel à un médiateur. Vous pouvez choisir ce médiateur sur la liste des Personnes Qualifiées de votre département. Ces médiateurs sont prévus pour assister et orienter toute personne en cas de désaccord avec l'établissement.



Plan d'accès



**Maison d'Accueil Spécialisée
d'EPERLEQUES**
Impasse du Cluse
62910 EPERLEQUES
Tél : 03 21 11 18 10
Fax : 03 21 12 84 32
E mail : mas-eperlecques@wanadoo.fr





**L'union départementale des associations de parents, de
personnes handicapées mentales et de leurs amis**

1216 rue Delbecque
62660 BEUVRY
Tél : 03 21 68 38 38 – Fax : 03 21 64 80 02
e-mail : siege.ud@udapei62.fr